PDE
PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'EAU 77

Charte d'engagement

Plan Départemental de l'Eau

Stratégie 2025-2030

PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

seine 77 &marne
LE DÉPARTEMENT

CoDEau
PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'EAU 77

SOMMAIRE

1.PREAMBULE 2
2.OBJET 2
3.ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES 2
4.MODALITES DE MISE EN ŒUVRE 2
5.LES SIGNATAIRES 2
6.ANNEXES 2

PDE
PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'EAU 77

1

PRÉAMBULE

La Seine-et-Marne conjugue ruralité et urbanité : elle offre de vastes et riches surfaces naturelles tout en étant un pôle d'attraction démographique et économique dynamique. Le développement urbain et économique de Seine-et-Marne, qui représente 49 % de la superficie de l'Ile-de-France, se cristallise principalement sur la frange ouest du territoire et s'appuie sur trois pôles de développement : Sénart, Marne-la-Vallée et le secteur de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. En parallèle, le territoire dispose de surfaces naturelles d'exception :

- 4 400 km de cours d'eau
- 140 000 ha d'espaces boisés (24 % de sa surface)
- 338 700 ha de surfaces agricoles (58 % de sa surface)
- Le secteur de la Bassée, plus grande zone humide de l'Île-de-France
- 15 500 ha de zones humides préservées et inventoriées

Alors même qu'il s'agit de l'un des départements français au plus fort taux de croissance de population (1,4 millions d'habitants), il connait un vif enjeu de protection des ressources naturelles, et notamment des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Le territoire départemental accueille en effet deux nappes souterraines stratégiques (Champigny et Beauce), complétées d'une nappe alluviale (Bassée) qui permettent l'alimentation en eau des Seine-et-Marnais, mais également des Franciliens.

Néanmoins, cette ressource en eau bien que généreuse subit des pressions anthropiques importantes liées au développement économique territorial ou encore aux activités agricoles conventionnelles, mais aussi, des contraintes naturelles, qui mettent en péril la qualité de l'eau consommée. La Seine-et-Marne a effectivement connu des épisodes de dégradations importants de la qualité de la ressource en eau jusqu'à atteindre le seuil de la non-conformité pour 235 000 habitants (40 % des communes), en 2006.

Le Plan Départemental de l'Eau 1 (2006-2011)

Face à ces constats alarmants, tous les acteurs de l'eau se sont fédérés, aboutissant à la création d'un premier Plan Départemental de l'Eau (PDE) en 2006 pour une durée de cinq ans, signé par l'État, la Région Île-de-France, le Département de Seine-et-Marne, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne et l'Union des Maires avec pour objectif le retour à une alimentation en eau potable conforme pour tous les Seine-et-Marnais.

Le Plan Départemental de l'Eau 2 (2012-2016)

Malgré les améliorations obtenues à l'issue de ce premier Plan, il est apparu indispensable de poursuivre la démarche avec un deuxième Plan en 2012 pour cinq nouvelles années d'actions, avec l'appui complémentaire de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI). Ce deuxième Plan a permis des avancées considérables à la fois sur la conformité de l'eau, la qualité des stations d'épuration, ou encore, sur l'engagement des communes dans une démarche de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Le Plan Départemental de l'Eau 3 (2017-2024)

L'évolution règlementaire induite par les lois MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) d'une part, et par le déploiement de la Directive inondation d'autre part, a imposé la nécessité de prendre en compte l'évolution de la gouvernance et la prévention des inondations. Les événements climatiques de mai et juin 2016 avec des inondations historiques sur le Loing ont confirmé la prééminence de cette thématique. Ainsi, tous les acteurs de l'eau du département, conscients que la meilleure solution pour relever tous les défis, à poursuivre ou nouvellement apparus, était de rester unis autour d'un outil commun, ont décidé, le 12 septembre 2016, de poursuivre la démarche PDE avec un troisième Plan.

Ces 3 plans ont permis d'aboutir aux résultats suivants :

- Plus de 193 000 habitants ont retrouvé une eau conforme au robinet (+ de 200 communes concernées) : 22 projets d'interconnexion, 23 projets d'unités de traitement, nouvelles ressources…
- De 210 communes en 2007 à 277 en 2021 ayant un rendement des réseaux d'eau potable supérieur à 80 %
- Protection des captages : de 319 captages sans protection en 2007 à 119 en 2021 dont 77 % avec procédure en cours
- 109 stations d'épuration (STEP) construites ou reconstruites depuis 2007
- Le Trophée ZÉRO PHYT'Eau : plus de 200 communes récompensées
- La constitution d'une boîte à outils d'actions préventives agricoles
- L'évolution de la gouvernance : plus de 600 MOA dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement collectif et des rivières en 2006 à 231 en 2022
- Elaboration et mise en œuvre de documents de planification stratégiques : SDAEP Qualité, SDAEP Secours, SDASS EU1 et SDASS EU2, SDASS EP, La Charte NATUR'EAU 77…
- Le Forum Départemental de l'Eau de 2023 a permis d'informer et de sensibiliser plus de 200 élus et acteurs publics de l'eau et près de 222 collégiens aux enjeux de l'eau en Seine-et-Marne
- Plus de 800 M€ d'aides apportés aux collectivités depuis 2007…

Après ces trois Plans Départementaux de l'Eau, ce nouveau plan vise à poursuivre l'engagement de l'intégralité des acteurs de l'eau dans la protection de la ressource et des milieux aquatiques et le renforcement de la qualité de l'eau. Cette nouvelle Stratégie du PDE intègre et anticipe les impacts du changement climatique, qui sont de plus en plus importants et dévastateurs pour les ressources et la qualité de vie humaine.

PDE
PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'EAU 77

2

OBJET

La présente Charte vise à formaliser les engagements de l'ensemble des signataires, membres du Comité Départemental de l'Eau (CoDEAU), qui constitue l'instance de gouvernance et de validation politique de la Stratégie Départementale de l'Eau pour la période 2025-2030.

L'engagement des signataires porte à la fois sur l'atteinte des objectifs inscrits dans la stratégie départementale de l'eau 4, et sur les modalités de collaboration et de gouvernance mises en œuvre pour atteindre ces objectifs. Cette coopération est le fondement de la stratégie, et permet de promouvoir et de mettre en œuvre des actions cohérentes à l'échelle départementale, tout en respectant l'indépendance, les missions et rôles de chacun.

Le Plan Départemental de l'Eau – Stratégie 2025-2030

Cette stratégie a été élaborée en concertation fine avec l'ensemble des signataires et des partenaires. Elle fait suite à trois précédents Plans Départementaux de l'Eau et s'inscrit dans la continuité de l'action publique et privée en faveur d'une **meilleure gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques**. Cette présente stratégie intègre particulièrement les enjeux forts **d'adaptation au changement climatique** relatifs à la gestion de l'eau.

Elle repose sur **trois piliers thématiques** identifiés collectivement lors des ateliers de concertation. Ces trois piliers se déclinent en objectifs stratégiques, en objectifs opérationnels et en sous objectifs (Annexe n°1). Le premier pilier, **« rendre la Seine-et-Marne résiliente aux phénomènes extrêmes »,** traite d'une part des enjeux d'inondation et de ruissellement, et de l'autre des enjeux de sécheresse afin de limiter leur apparition mais aussi leurs impacts. Le second pilier, **« aménager durablement la Seine-et-Marne pour préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques »,** intègre deux objectifs stratégiques concernant la prise en compte des enjeux eau dans l'aménagement du territoire, et la préservation, la protection et la restauration des milieux aquatiques. Le troisième et dernier pilier**, « garantir une qualité de l'eau pour satisfaire tous les usages »,** se focalise sur la qualité de l'eau et intègre plusieurs volets : la lutte contre les pollutions diffuses ; la distribution d'une eau conforme à tous les Seine-et-marnais ; et la lutte contre les pollutions ponctuelles.

Les signataires de la Charte, membres du CoDEAU s'engagent à se mobiliser pour l'atteinte de ces objectifs partagés sur la période 2025 -2030.

Les objectifs identifiés en matière de gouvernance

Malgré des avancées notables, de nombreux défis subsistent et exigent une réponse opérationnelle et collective notamment pour adapter la ressource en eau, les milieux aquatiques et plus globalement, le territoire, aux impacts actuels et à venir du changement climatique.

Les quatre sessions de concertation menées pour élaborer la future stratégie ont permis d'identifier **six constats desquels découlent six objectifs,** visant à établir une gouvernance renouvelée facilitant la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie. Il a donc été convenu de revoir le modèle de gouvernance de manière à pouvoir répondre aux six objectifs suivants :

- Redonner du sens politique aux actions du PDE et remettre les élus au centre des décisions ;
- Mieux intégrer la Maitrise d'Ouvrage dans les instances décisionnelles ;
- Ne pas complexifier la gouvernance de l'eau en rajoutant de nouvelles strates ;
- S'assurer que les propositions devant appeler un engagement politique aient bien été concertées et fassent consensus pour éviter de mettre en difficulté les acteurs ;
- Garder de la souplesse ;
- Partager et impliquer davantage les acteurs du territoire dans le PDE.

Ces objectifs approuvés par l'ensemble des partenaires trouvent leur réponse dans le modèle de gouvernance de la Stratégie 2025-2030 du PDE et dans la présente Charte, dont les signataires s'engagent à contribuer à leur atteinte.

Ainsi, la Charte du Comité Départemental de l'Eau, nouvelle instance politique du PDE a pour objectif de **formaliser l'engagement des signataires pour la protection et la meilleure gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques en Seine-et-Marne**.

PDE
PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'EAU 77

3

ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Seuls les membres du CoDEAU sont amenés à signer la présente charte, qui vise à formaliser les engagements des signataires en faveur de l'atteinte des objectifs inscrits dans la stratégie départementale de l'eau 4. Ces engagements sont d'ordre moral et politique et non juridique.

Les signataires de la Charte s'engagent, dans la limite de leurs compétences et leurs domaines d'intervention, à :

- Concourir à l'atteinte des objectifs de la stratégie 2025-2030 du Plan Départemental de l'Eau.
- Porter, dans leurs propres programmes, les orientations de la stratégie Départementale de l'Eau 2025-2030.
- Mettre en œuvre les actions de la stratégie de manière active pour ce qui les concerne et dans la mesure de leurs prérogatives et de leurs capacités financières.
- Actionner tous les leviers disponibles pour atteindre les objectifs de la stratégie en mobilisant les moyens humains nécessaires pour assurer son suivi et la mise en œuvre de ses actions.
- Assurer la communication en interne et en externe de la démarche de la Stratégie 2025-2030 afin de la diffuser largement auprès des partenaires et du grand public.
- Veiller à la cohérence et à la complémentarité des actions menées par les membres du CoDEAU avec celles des acteurs locaux et soutenir ces derniers dans la mise en œuvre des dites actions.
- Relayer les retours d'expérience pour alimenter les réflexions et promouvoir et valoriser les actions menées par les signataires de la charte, avec leur accord, et dans la limite de la confidentialité des données transmises et de la propriété intellectuelle.
- Partager les données collectées.

Par ailleurs, pour garantir un cadre de travail et de coopération efficace, les partenaires de la Charte s'engagent mutuellement aux principes de :

- Respecter le règlement intérieur du CoDEau 77 annexé à la présente Charte (annexe n°2).
- Participer activement aux instances de gouvernance, notamment au Comité Départemental de l'Eau et aux Groupes de Travail, afin de déterminer collectivement des actions répondant aux objectifs de la stratégie ; ce qui implique d'être présent ou représenté à chaque réunion du CoDEau 77.
- Partager de manière éclairée toutes les informations pertinentes et assurer la transparence des informations.
- Respecter le niveau de confidentialité des informations communiquées.
- Privilégier la recherche permanente du consensus et respecter les différences de point de vue des uns et des autres, pour favoriser un dialogue constructif et serein dans le respect mutuel.
- Être force de proposition et collaborer pour atteindre les objectifs de la stratégie.

PDE
PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'EAU 77

4

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Entrée en vigueur et durée

La Charte entre en vigueur à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2030.

Gouvernance

La Stratégie 2025-2030 du Plan Départementale de l'Eau repose sur des ambitions clairement identifiées réparties en 3 piliers stratégiques phares, déclinés en objectifs. Le modèle de gouvernance, auquel participeront activement les signataires de la Charte et d'autres partenaires, se veut particulièrement souple afin de permettre une **stratégie évolutive et adaptable.**

La gouvernance de la stratégie s'articule autour de plusieurs organes :

- **Le Comité Départemental de l'Eau (CoDEau 77),** dont les signataires de la présente charte sont membres, est le garant de la stratégie et de sa mise en œuvre opérationnelle. C'est l'instance politique de validation et d'engagement des structures membres. Co-présidé par le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne et par le Préfet de Seine-et-Marne, il se réunit au moins une fois par an. Le fonctionnement de cette instance est régi par un Règlement Intérieur (annexe n°2).
- **Le BurEAU 77** constitue la structure pivot de la gouvernance et de l'animation. Il a un rôle de coordination et de suivi. Il propose notamment les ordres du jour du CoDEau 77, et s'assure que les propositions ou orientations à faire valider par le CoDEau 77 aient bien été validées et partagées par l'ensemble des structures.
- **Les groupes de travail (GT)** sont mobilisés en fonction des questions identifiées par le CoDEau 77, qui désigne un pilote ainsi que la liste de ses membres pour travailler sur une thématique pour une durée définie. Les membres ne sont pas forcément membres du CoDEau 77 (membres associatifs, experts techniques…).
- **Le Forum Départemental de l'Eau**, organisé une fois par an, permet de réunir l'intégralité des acteurs de l'eau pour échanger sur des thématiques ciblées. Cette instance peut informer, sensibiliser autant que questionner. Le CoDEau 77 peut questionner le Forum sur des thématiques précises, et le BurEAU 77 analyse les réponses aux questions. De plus, le Forum permet de faire remonter des besoins de terrain.

Contrairement aux Plans précédents dont les actions étaient toutes préalablement établies, cette stratégie se veut plus flexible afin de s'adapter aux contextes politiques et financiers ainsi qu'aux enjeux du moment. Ainsi, le CoDEau77 aura la possibilité de revoir certains objectifs, tant sur les moyens que les résultats à atteindre. Il pourra également définir de nouvelles actions en missionnant un groupe de travail dédié qui devra en définir les modalités de mise en œuvre. Ces nouvelles actions enrichiront par la suite, dès lors que le CoDEau les aura validées, le programme d'actions annexées à la stratégie qui liste et décrit les actions reconduites du PDE3 ainsi que les nouvelles identifiées lors du processus d'élaboration de cette stratégie.

Ce modèle de gouvernance s'appuie sur des instances existantes mais remaniées. L'enjeu de ce modèle est bel et bien de faciliter la **remontée d'informations, le dialogue entre les institutions, l'apport de réponses qui fassent consensus.** Il assure une **flexibilité** nécessaire aux enjeux eau rencontrés par le territoire, qui ne cessent d'évoluer dans le temps.

Communication et animation

En termes de communication, chaque signataire est responsable de l'information et de la sensibilisation de ses publics sur la ressource en eau et les milieux aquatiques en Seine-et-Marne. Une identité graphique visant une meilleure cohérence sera mise à disposition par le Département, laquelle les signataires s'engagent à utiliser largement. Les signataires s'engagent à communiquer autant que faire se peut sur la Stratégie Départementale de l'Eau 4, ses objectifs et ses actions, par tous les canaux disponibles.

Concernant le partage de l'information entre les signataires, le Département a mis à disposition des membres une liste de diffusion et veille à proposer de nouveaux outils numériques en tant que de besoin. Chacun s'engage à faire connaître à l'ensemble des signataires ses actions en lien avec les piliers stratégiques de la stratégie.

Le déroulement des séances et les modalités d'animation du CoDEAU sont régis par le Règlement Intérieur (annexe n°2).

PDE
PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'EAU 77

5

LES SIGNATAIRES

Les signataires historiques des précédents PDE

Département de Seine-et-Marne

Préfecture de Seine-et-Marne

Agence de l'Eau Seine Normandie

Agence régionale de Santé d'Île-de-France

Association des maires et Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne

Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne

Des collectivités et établissements publics territoriaux

Région Île-de-France

Seine Grands Lacs

Communauté de Communes du Provinois

Communauté de Communes Val Briard

Communauté d'Agglomération du pays de Meaux

Communauté de Communes du Pays de Nemours

Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

Syndicat de l'eau de l'est Seine-et-Marnais (S2e77)

Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF)

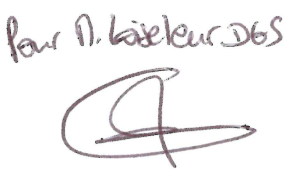

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des 2 Morin

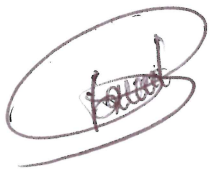

Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres

Etablissement Public pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin du Loing

Eau de Paris

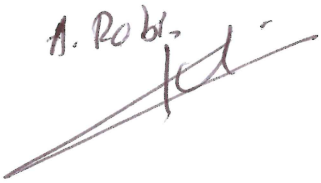

Les 6 Présidents de CLE des SAGE de Seine-et-Marne

Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yerres

Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés

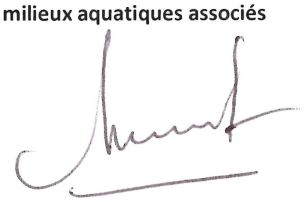

Commission Locale de l'Eau du SAGE des 2 Morin

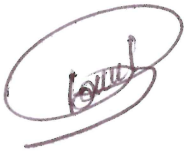

Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Nonette

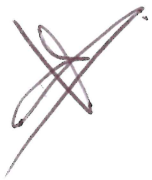

Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne Confluence

Commission Locale de l'Eau du SAGE Bassée Voulzie

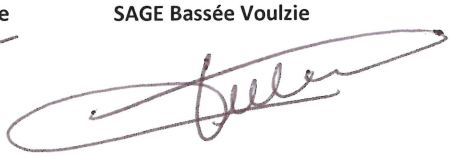

Des maitrises d'ouvrage privées

Suez

Véolia

Saur

Aqualter

Des acteurs associatifs et issus de la sphère citoyenne

Fédération de pêche du département de Seine-et-Marne
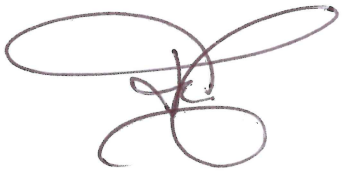
Association AQUI'Brie